

PARTIE 3

1944 : L'intensification de la répression dans le département nivernais

Plus la situation militaire semble désespérée pour le Troisième Reich et plus les répressions, les exactions de toutes sortes et les déportations s'intensifient.

Tous les Nivernais peuvent en être victimes : les résistants, les Juifs mais aussi des civils (hommes et femmes).

A) Itinéraire de deux résistants déportés

- Maurice **Besson** est arrêté le **8 avril 1943** au cours des **opérations qui furent déclenchées à la suite de l'attentat contre Marcel Déat**¹.

Interné administrativement à Nevers le 13 du même mois, il est transféré à la maison d'arrêt de Bourges le 16 novembre.

Le 22 janvier 1944, il comparaît devant la **section spéciale de la Cour d'appel de Bourges** sous l'inculpation de menées communistes. Cette juridiction le condamne à un an de prison.

Il est par la suite être dirigé sur le **camp de Buchenwald d'où il ne revint qu'en mai 1945**.

33 personnes de l'usine Farman² de Fourchambault ont été arrêtées avec lui.

Source : Arch. dép. Nièvre, 1067 W 117 (dossiers individuels)

- Henri **Liotier**, né à Nevers le 13 novembre 1926.

Date d'engagement dans la Résistance : 15 août 1943.

Arrêté le 26 avril 1944 à Nevers, interné du 26 avril au 1^{er} juillet ;

Déporté du 2 juillet au 31 mai 1945 au camp de concentration de Dachau (au nord de Munich) puis au camp annexe (ou kommando) d'Allach.

Créé en 1943 à l'ouest de Munich, le camp annexe d'Allach a compté jusqu'à 10 000 détenus travaillant au profit des usines d'aviation de la firme BMW et voisinant avec des camps de travailleurs du STO et des camps de prisonniers de guerre. Il incluait également une fabrique de porcelaine. Le camp est libéré le 30 avril 1945.

Source : Arch. dép. Nièvre, dossier ONAC, n°33 772 et Internet

B) Un lieu de répression : les exécutions au champ de tir de Nevers/Challuy

L'augmentation du nombre d'hommes fusillés au champ de tir de Nevers-Challuy (après condamnations par un tribunal allemand) est révélatrice de cette intensification de la répression.

1942 : 3 exécutions : 10 %

1943 : 10 exécutions (dont 6 hommes fusillés le même jour, le 8 décembre) : 31 %

1944 : 19 exécutions (6 hommes fusillés le 7 janvier et 5 hommes le 5 mai) : 59 %

¹ Nivernais d'origine, Marcel Déat est l'un des chefs d'un parti collaborationniste ; l'attentat a été commis dans une petite commune de la Nièvre, Arbourse.

² Ou SNCAC (Société nationale des constructions aéronautiques du Centre).

Dans l'avis page suivante, les Allemands veulent tenter de dissuader les Français de s'engager dans la Résistance en leur montrant qu'ils risquent la peine capitale.

≡ AVIS ≡

En vue d'inciter la population à entrer dans les groupes de résistance, les puissances ennemies tentent de répandre dans le peuple français la conviction que les membres des groupes de résistance en raison de certaines mesures d'organisation et grâce au port d'insignes extérieurs, sont assimilés à des soldats réguliers et peuvent de ce fait se considérer comme protégés contre le traitement réservé aux francs-tireurs.

A l'encontre de cette propagande, il est affirmé ce qui suit :

« Le droit international n'accorde pas aux individus participant à des mouvements insurrectionnels sur les arrières de la puissance occupante, la protection à laquelle peuvent prétendre les soldats réguliers.

« Aucune disposition, aucune déclaration des puissances ennemies ne peuvent rien changer à cette situation.

« D'autre part, il est stipulé expressément à l'article 10 de la convention d'armistice franco-allemande, que les ressortissants français qui, après la conclusion de cet armistice, combattent contre le Reich allemand, seront traités par les troupes allemandes comme des francs-tireurs.

« La puissance occupante, maintenant comme auparavant, considère à bon droit les membres des groupes de résistance comme des francs-tireurs. Les rebelles tombant entre leurs mains ne seront donc pas traités comme prisonniers et seront passibles de la peine capitale, conformément à la loi de la guerre.

« Der Oberbefehlshaber West. »

Arch. dép. Nièvre, journal *Paris-Centre* du 12 juin 1944
(première page ci-dessus et deuxième page ci-dessous)

AVIS

Un cordonnier de Nevers, âgé de 30 ans, a été condamné à mort par un tribunal de guerre allemand. Il avait formé un groupe de résistance et l'avait muni d'armes parachutées. Il était agent de liaison et avait participé à une attaque à main armée.

~~~~~

**Extrait du carnet de Jean Locquin, ancien député, ancien maire-adjoint à Nevers (année 1944) :**

- Mardi 13 juin : *Paris-Centre* du 12 publie le communiqué concernant Lucien Bernard, demeurant rue de Loire. Il a dû être fusillé samedi soir, après avoir subi la torture de l'arrachement des ongles.

Les Allemands continuent à faire passer à grands fracas à partir de deux heures du matin des poids lourds, des motos, des autos. C'est un vacarme assourdissant de moteurs et d'explosions. Ces déplacements de troupes se font évidemment en relation avec les événements de Normandie.

- Samedi 17 juin : Je profite de ma présence au cimetière de Nevers pour aller sur la tombe des fusillés (Fouchère, au sud ; le jeune Turpin, couvreur et Lucien Bernard, le jeune cordonnier de la rue de Loire, entre autres). Sur la tombe de Turpin, les fleurs blanches œillets, pivoines, roses, forment un véritable tapis<sup>3</sup>. Que c'est triste de songer à la mort de ces pauvres enfants héroïques !

Source : Arch. dép. Nièvre, fonds 9 J



Lucien Bernard est né le 27 février 1910 à Luthenay-Uxeloup. Célibataire, domicilié au 4 rue de la Cathédrale à Nevers, il exerce la profession de cordonnier. Arrêté le 3 Janvier 1944 par la Sipo-SD, il est interné à la prison de Nevers. Résistant FTP, il est condamné à mort par le tribunal allemand pour acte de franc-tireur. Il est fusillé le 9 juin 1944 au Champ de Tir de Nevers/Challuy.

Source de la photographie : Arch. dép. Nièvre, fonds de la FNDIRP

### **C) Une répression aveugle dans tout le département (été 1944)**

Alors que la résistance dans la Nièvre est de plus en plus structurée et harcèle les forces allemandes par des actions de guérillas, des villages, des petits bourgs ruraux vont subir des représailles aveugles des militaires allemands. Dun-les-Places est l'un des plus touchés.



Source : Internet

<sup>3</sup> Le « jeune Turpin » dont parle Jean Locquin est Marcel Turpin, qui est fusillé le 26 mai et qui était âgé de 19 ans.





Plaque apposée sur le monument dans le bourg d'Arriault, commune de Balleray, où 5 personnes sont assassinées par les forces allemandes le 5 juillet 1944.

Source : Collection particulière



Cette stèle a été érigée en hommage aux victimes des exactions allemandes à Druy-Parigny (commune entre Imphy et Decize).

Parmi les victimes, on peut noter deux femmes (la plus âgée de 88 ans) et deux adolescents (16 et 18 ans). Au total 12 victimes civiles sont à dénombrer.

De plus, 33 maisons sont détruites et brûlées.

Source : Internet

## **D) Une force de répression française : la Milice**

La Milice qui participe activement à la traque des résistants n'a pas été très présente sur le département nivernais. Cependant, sur les photographies (page suivante), on peut relever la présentation de ses hommes dans la cour de la préfecture de la Nièvre à Nevers.



Source : Arch. dép. Nièvre, 7 J, fonds Bélice

